

PROGRAMME DE FORMATION – OBJECTIF BARREAU

(Mise à jour : octobre 2022)

Sommaire

I. Contenu des formations	1
II. Périodicité et date d'accès	7
III. Les référents et formateurs	8
1. Les référents	8
IV. Prérequis et niveau de connaissances	9
V. Les attendus et objectifs	10
VI. Niveau de la formation	10
VII. Durée moyenne de la formation	10
VIII. Tarifs et financement	11
IX. Débouchés	12
X. Contacts	12
XI. Accessibilité aux personnes handicapées	12

I. Contenu des formations

Objectif Barreau, organisme privé, propose plusieurs préparations à l'examen du CRFPA. Ces formations sont articulées autour du programme de l'examen et les contenus pédagogiques diffèrent selon les offres (A).

Objectif Barreau propose également des préparations à l'examen de l'article 100 : examen permettant aux avocats étrangers d'exercer en France (B).

A. Les matières préparées dans le cadre de l'examen du CRFPA

Dans le cadre de l'examen du CRFPA, les candidats composent tous sur 4 épreuves et donc 4 matières : deux matières communes à tous (1), le droit des obligations et la note de synthèse et deux autres matières (2) dont une matière de spécialité au choix et la matière de procédure qui y est associée.

Les épreuves se déroulent en deux temps : les épreuves écrites d'admissibilité puis les épreuves orales d'admission.

1) Épreuves écrites d'admissibilité – tronc commun

Tous les étudiants se présentant à l'examen du CRFPA composent sur deux matières communes : le droit des obligations et la note de synthèse

a) Droit des obligations

Le programme de l'épreuve de droit des obligations est fixé par l'arrêté du 17 octobre 2016 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats (CRFPA).

- Durée de l'épreuve : 3h
- Coefficient : 2
- Modalités : Consultation juridique (précision apportée par le Conseil National des Barreaux sur le mode d'examen)
- Programme :
 - o Droit des contrats

- Responsabilité civile
- Régime général de l'obligation
- Preuves

➔ Dans le cadre de leur formation chez Objectif Barreau, les étudiants disposent de plusieurs contenus pédagogiques afin de couvrir l'ensemble de la matière :

- **Fascicule de cours en droit des obligations** : 1 fascicule recouvrant l'intégralité du programme et comprenant également des conseils méthodologiques et des exemples pratiques
- **Fascicule d'actualisation**
- **Fascicule de méthodologie de la consultation juridique** : 1 fascicule de méthodologie qui s'applique également pour les épreuves de spécialité et de procédure (*cf infra*).
- **Entraînements** : chaque étudiant a la possibilité de composer sur 9 entraînements en droit des obligations et de faire corriger ses copies par un correcteur spécialisé dans la matière et dans l'exercice.
- **Séminaire de correction** : 7 séminaires dans le cadre de la phase estivale, permettant aux étudiants de travailler le sujet et le corrigé avec leur professeur et ainsi approfondir les notions étudiées dans les sujets.
- **Vidéos de cours** : selon leur option ou l'offre choisie, les étudiants peuvent également avoir accès à des vidéos de cours :
 - **Fondamentaux du programme** : entre 7 et 10h de vidéos de cours sur les notions minimum à connaître dans la matière. Ces vidéos permettent aux étudiants de se mettre à niveau et de consolider leurs bases.
 - **Vidéos de cours** : entre 25 et 30h de cours sur le programme de droit des obligations du CRFPA. Ces vidéos balaient l'ensemble du programme et permettent de faciliter la compréhension de l'étudiant.

b) Note de synthèse

L'article 5 de l'arrêté du 17 octobre 2016 fixe les modalités relatives à l'épreuve de note de synthèse :

- Durée de l'épreuve : 5h
- Coefficient : 3
- Programme de l'épreuve : les étudiants devront rédiger une note de synthèse à partir de documents relatifs aux aspects juridiques des problèmes sociaux, politiques, économiques ou culturels du monde actuel.

➔ Dans le cadre de leur formation chez Objectif Barreau, les étudiants disposent de différents contenus afin de maîtriser l'épreuve de note de synthèse :

- **Fascicule de méthodologie** : fascicule qui détaille les différentes étapes de la méthodologie de la note de synthèse.
- **Entraînements** : 9 entraînements minimum par étudiant. Chaque copie rendue fera l'objet d'une correction personnalisée.
- **Vidéos de méthodologie** : 7 vidéos de méthodologie de la note de synthèse ainsi qu'une conférence inaugurale en live sur la méthodologie de l'exercice.

2) Épreuves écrites d'admissibilité – Choix de la matière de spécialité et de procédure

L'article 5 de l'arrêté du 17 octobre 2016 précise également les modalités relatives aux deux autres épreuves écrites d'admissibilité : une épreuve destinée à vérifier l'aptitude à résoudre un ou plusieurs cas pratiques sur une matière choisie par l'étudiant (a) et une épreuve de procédure (b).

a) Épreuve de spécialité

Les étudiants doivent choisir lors de leur inscription à l'examen du CRFPA, une spécialité parmi les 7 suivantes :

- Droit civil
- Droit des affaires
- Droit social

- Droit pénal
- Droit administratif
- Droit international et européen
- Droit fiscal

Pour chacune de ces matières, l'arrêté du 17 octobre 2016 précise les modalités et le programme de l'examen :

- Épreuve de 3h
- Coefficient 2
- Modalité de l'examen : épreuve de consultation juridique
- Programme :

Droit civil	Droit des affaires	Droit social	Droit pénal	Droit administratif	Droit international et européen	Droit fiscal
Droit des biens	Commerçants et sociétés commerciales	Droit du travail	Droit pénal général)	Droit administratif général	Droit international privé	Les sources du droit fiscal).
Droit de la famille	Fonds de commerce	Droit de la protection sociale	Droit pénal spécial	Droit administratif spécial	Droit du commerce international	L'imposition du résultat des entreprises
Droit des régimes matrimoniaux	Opérations bancaires	Circulation et détachement des travailleurs salariés dans l'espace de l'Union européenne	Droit pénal des affaires		Droit de l'Union européenne	L'imposition du chiffre d'affaires de l'entreprise
Contrats spéciaux	Droit des procédures collectives					L'imposition du revenu et du patrimoine des personnes physiques
Droit des sûretés						Contrôle et contentieux fiscal

→ Dans le cadre de leur préparation chez Objectif Barreau, et dans chacune des matières de spécialités, les étudiants disposent de plusieurs contenus pédagogiques pour maîtriser le programme et l'exercice demandé :

- **Fascicule de cours dans la matière de spécialité choisie** : 1 fascicule recouvrant l'intégralité du programme et comprenant également des conseils méthodologiques et des exemples pratiques
- **Fascicule d'actualité**
- **Fascicule de méthodologie de la consultation juridique** : 1 fascicule de méthodologie
- **Entraînements** : chaque étudiant a la possibilité de composer sur 9 entraînements dans chaque spécialité et de faire corriger ses copies par un correcteur spécialisé dans la matière et dans l'exercice.
- **Séminaire de correction** : 7 séminaires dans le cadre de la phase estivale, permettant aux étudiants de travailler le sujet et le corrigé avec leur professeur et ainsi approfondir les notions étudiées dans les sujets.
- **Vidéos de cours** : selon leur option ou l'offre choisie, les étudiants peuvent également avoir accès à des vidéos de cours :

- **Fondamentaux du programme** : entre 7 et 10h de vidéos de cours sur les notions minimums à connaître dans la matière. Ces vidéos permettent aux étudiants de se mettre à niveau et de consolider leurs bases.
- **Vidéos de cours** : entre 20 et 25h de cours sur le programme de la matière de spécialité choisie. Ces vidéos balaient l'ensemble du programme et permettent de faciliter la compréhension de l'étudiant.

b) Épreuve de procédure

En fonction de la matière de spécialité choisie, les étudiants composent sur une épreuve de procédure :

Matière de spécialité choisie	Matière de procédure imposée ou au choix
Droit civil Droit des affaires Droit social	Procédure civile, modes amiables de résolutions des différends et modes alternatifs de règlement des différends
Droit pénal	Procédure pénale
Droit administratif	Procédure administrative et modes amiables de résolution des différends
Droit international et européen Droit fiscal	Procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends ou Procédure administrative et modes amiables de résolution des différends

Pour chacune des matières de procédure, l'arrêté du 17 octobre 2016 précise les modalités et le programme de l'examen :

- Épreuve de 2h
- Coefficient 2
- Modalité de l'examen : épreuve de consultation juridique
- Programme :

Procédure civile	Procédure pénale	Procédure administrative
Modes amiables de résolution des différends Arbitrage Procédures civiles d'exécution	Procédure pénale Droit de l'exécution des peines	Procédure administrative contentieuse Modes amiables de résolution des différends

➔ Dans le cadre de leur préparation chez Objectif Barreau, et dans chacune des matières de procédure, les étudiants disposent de plusieurs contenus pédagogiques pour maîtriser le programme et l'exercice demandé :

- **Fascicule de cours dans la matière de procédure** : 1 fascicule recouvrant l'intégralité du programme et comprenant également des conseils méthodologiques et des exemples pratiques
- **Fascicule de méthodologie de la consultation juridique** : 1 fascicule de méthodologie
- **Entraînements** : chaque étudiant a la possibilité de composer sur 9 entraînements et de faire corriger ses copies par un correcteur spécialisé dans la matière et dans l'exercice.

- **Séminaire de correction** : 7 séminaires dans le cadre de la phase estivale, permettant aux étudiants de travailler le sujet et le corrigé avec leur professeur et ainsi approfondir les notions étudiées dans les sujets.
- **Vidéos de cours** : selon leur option ou l'offre choisie, les étudiants peuvent également avoir accès à des vidéos de cours :
 - o **Fondamentaux du programme** : entre 7 et 10h de vidéos de cours sur les notions minimum à connaître dans la matière. Ces vidéos permettent aux étudiants de se mettre à niveau et de consolider leurs bases.
 - o **Vidéos de cours** : entre 20 et 25h de cours sur le programme de matière de procédure. Ces vidéos balayent l'ensemble du programme et permettent de faciliter la compréhension de l'étudiant.

Tableau récapitulatif des contenus pédagogiques en fonction des offres

3) Épreuves orales d'admission

Une fois les épreuves écrites d'admissibilité terminées, les étudiants démarrent la préparation des épreuves orales. Deux épreuves sont prévues dans le cadre des oraux : l'épreuve du Grand Oral sur les libertés publiques et droits fondamentaux et une épreuve de langue en anglais

Attention : ne pourra passer les oraux que l'étudiant admissible aux épreuves écrites, c'est-à-dire ayant obtenu au minimum 10/20 de moyenne aux épreuves écrites.

a) Le Grand Oral des libertés fondamentales

L'article 7 de l'arrêté du 17 octobre 2016 pose les modalités de l'épreuve du Grand Oral :

- Exposé de 15 minutes, précédé d'une préparation d'une heure, suivi d'un entretien de 30 minutes avec le jury sur un sujet relatif à la protection des libertés et droits fondamentaux permettant d'apprécier les connaissances du candidat, la culture juridique et son aptitude à l'argumentation et à l'expression orale.
- Cette épreuve se déroule en séance publique
- Coefficient 4
- Programme :
 - o Culture juridique générale
 - o Origine et sources des libertés et droits fondamentaux
 - o Régime juridique des libertés et droits fondamentaux
 - o Principales libertés et principaux droits fondamentaux

➔ Dans le cadre de leur préparation à l'épreuve du Grand Oral, les étudiants d'Objectif Barreau disposent de plusieurs contenus pédagogiques leur permettant de travailler le programme dans son intégralité et le format de l'épreuve :

- **Fascicule de cours** : Un fascicule de cours en Libertés publiques et droits fondamentaux qui recouvre l'ensemble du programme
- **Contenus en vidéo** : 20h de cours en vidéos réparties entre des vidéos de cours, des vidéos de méthodologie et des vidéos d'entraînement
- **Entraînements** : dans le cadre de leur préparation, les étudiants ont la possibilité de faire une simulation au Grand Oral en présentiel ou à distance.
- **Simulation au Grand Oral**

b) L'épreuve de langue en anglais

Pour l'épreuve de langue en anglais, l'article 7 prévoit les modalités de l'épreuve mais ne comprend aucune indication relative au programme :

- 15 minutes de préparation
- 15 minutes d'entretien
- Coefficient : 1

- Programme : en l'absence de précisions sur le programme, nous avons recueilli les informations auprès des IEJ. Il en ressort 2 types d'exercice possibles :
 - o Commentaire de texte
 - o Question ouverte

➔ Dans le cadre de leur préparation à l'épreuve d'anglais, les étudiants inscrits chez Objectif Barreau disposent de plusieurs contenus pédagogiques :

- **Fascicules de cours :**
 - o Un fascicule de grammaire
 - o Un fascicule de vocabulaire juridique
 - o Un fascicule sur la différence des systèmes judiciaires en Grande-Bretagne et aux États-Unis
- **Vidéos d'actualité :** 5h de vidéos d'actualité en anglais
- **Vidéos de méthodologie :** 2 vidéos de méthodologie sur les différents exercices possibles

B. Les matières préparées dans le cadre de l'examen de l'article 100

Il est possible, pour un avocat étranger membre d'un barreau d'un État n'appartenant pas à l'Union européenne et non titulaire du CAPA, de s'inscrire à un barreau français. Pour se faire, il doit passer un **examen de contrôle des connaissances du droit français** (dispositions de l'Article 100 du décret du 27 novembre 1991) : il s'agit de l'**Article 100**, aussi appelée Procédure de l'Article 100.

L'inscription à l'examen de l'Article 100 répond à **deux conditions cumulatives** :

- Le candidat doit, à la date de présentation de sa demande, justifier de sa qualité d'avocat inscrit à un barreau étranger.
- Le candidat doit justifier que son État d'origine accorde aux avocats français la faculté d'exercer leur activité professionnelle sous les mêmes conditions (principe de réciprocité)

Une fois ces deux conditions remplies, la **procédure d'inscription** est la suivante :

- L'avocat étranger doit adresser une requête au Président du Conseil national des barreaux. Cela doit se faire par l'intermédiaire d'une lettre recommandée avec avis de réception.
- Par la suite, et au plus tard dans les deux mois suivant la délivrance du récépissé confirmant au candidat la réception de son dossier complet sera délivrée la décision du Conseil National des barreaux. Il est important de noter que l'examen de cette requête par le Conseil National des barreaux est gratuit.

1) Les épreuves écrites

- **Une épreuve de conclusions en matière civile (3h)**
 - o À cette fin, Objectif Barreau met à la disposition des candidats les contenus pédagogiques suivants ;
 - 1 fascicule de méthodologie de conclusions en matière civile
 - 1 fascicule de cours couvrant le programme de droit civil
 - 3h de vidéos en Introduction en droit français
 - 7 sujets d'entraînements (avec correction personnalisée)
 - 7 séminaires de correction
 - 40h de cours en live
- **Une épreuve de rédaction d'une consultation juridique** en droit administratif, droit commercial, droit du travail ou droit pénal (3h).
 - o Précisions : Objectif Barreau ne propose de formation que dans les matières suivantes : droit commercial et droit pénal. Les candidats devant choisir parmi 4 matières de spécialité.
 - o À cette fin, Objectif Barreau met à la disposition des candidats les contenus pédagogiques suivants :

- 1 fascicule de cours en matière de spécialité (droit pénal ou droit commercial)
- 5 h de vidéos sur les fondamentaux du programme pour chaque matière de spécialité
- 7 sujets d'entraînement (avec correction personnalisée)
- 7 séminaires de correction
- 20h de cours en vidéos

2) Les épreuves orales

- **Un exposé sur un sujet tiré au sort portant sur la procédure civile, pénale, administrative, ou sur l'Organisation de la Justice française (20 minutes)**
 - À cette fin, Objectif Barreau propose à ses candidats les contenus pédagogiques suivants :
 - 1 fascicule de cours en Procédures, comprenant 3 volets : Procédure civile, procédure pénale et procédure administrative et contentieuse
 - 7 simulations à l'épreuve orale
 - 40h de cours en vidéos
- **Un entretien sur la réglementation et la déontologie de la profession (15 minutes).**
 - À cette fin, Objectif Barreau propose à ses candidats les contenus pédagogiques suivants :
 - 1 fascicule de cours en déontologie de la profession d'avocat
 - 7 simulations à l'oral de déontologie
 - 20h de cours en vidéos
 - 5h de cours en vidéos sur les fondamentaux du programme de déontologie

II. Périodicité et date d'accès

La périodicité dépend des formations proposées :

	Préparation aux épreuves écrites - Début	Préparation aux épreuves écrites - Fin	Préparation aux oraux – Début	Préparation aux oraux – Fin
Préparation annuelle	Novembre	Août	Septembre	Octobre
Préparation à distance	Juillet	Août	Septembre	Octobre
Préparation à distance avec option anticipée	Novembre	Août	Septembre	Octobre
Préparation à distance renforcée	Juillet	Août	Septembre	Octobre
Préparation à distance renforcée avec option anticipée	Novembre	Août	Septembre	Octobre
Préparation à Paris	Juillet	Août	Septembre	Octobre

Préparation à Paris avec option anticipée	Novembre	Août	Septembre	Octobre
Préparation à l'examen de l'article 100	Novembre	Mars	X	X

III. Les référents et formateurs

1. Les référents

- Co- Directeur d'Objectif Barreau : Guillaume Guisset
- Co-Directeur d'Objectif Barreau : Claire Onillon
- Responsable de la coordination pédagogique : Marine Dery
- Responsable de la relation élève : Hortense Garnier
- Responsable opérationnel : Quentin Clapot

2. L'équipe pédagogique

- Pour la préparation à l'examen du CRFPA

Nom et prénom de l'intervenant	Qualité
Taklith Boudjelti	Professeur de Droit des obligations et civil
Stéphane Vernac	Professeur de Droit social
Gabriel Dumenil	Professeur de Procédure pénale
Marine Michineau	Professeur de Droit des affaires et fiscalité
François Rouillé	Professeur de Droit administratif
Matthieu Hy	Professeur de Droit pénal
Etienne Durand	Professeur de Droit européen
Clémentine Legendre	Professeur de Droit international privé
Mathieu Violette	Professeur de Note de Synthèse
Jean-Dominique Voisin	Professeur en Procédure civile
Céline Husson	Professeur de Libertés fondamentales

- **Pour la préparation à l'examen de l'article 100**

Droit civil	<i>Antoine Nachim – Judith Araujo</i>
Procédures	<i>Jean-Dominique Voisin – Léa Il – Christophe Antoine</i>
Déontologie	<i>Benoit Chaffois</i>
Droit commercial	<i>Marine Michineau</i>
Droit pénal	<i>Matthieu Hy</i>

IV. Prérequis et niveau de connaissances

1. Les formations de préparation à l'examen du CRFPA

Afin de se présenter à l'examen du CRFPA, les candidats doivent répondre à certaines conditions, fixées par l'arrêté du 17 octobre 2016 :

- Condition de diplôme : Titulaire d'un master 1 de droit ou avec une mention de droit
- Condition d'inscription : L'étudiant doit impérativement être inscrit dans un IEJ avant le 31 décembre de l'année précédant son passage à l'examen.

Lors de l'inscription chez Objectif Barreau, les étudiants doivent compléter les champs permettant de vérifier ces conditions. Il s'agit d'éléments déclaratifs et qui ne nécessitent pas de fournir de justificatifs pour s'inscrire.

2. Les formations de préparation à l'examen de l'Article 100

Afin de se présenter à l'examen de l'Article 100, les candidats doivent répondre aux deux conditions cumulatives suivantes :

- Le candidat doit, à la date de présentation de sa demande, justifier de sa qualité d'avocat inscrit à un barreau étranger.
- Le candidat doit justifier que son État d'origine accorde aux avocats français la faculté d'exercer leur activité professionnelle sous les mêmes conditions (principe de réciprocité)

Une fois ces deux conditions remplies, la procédure d'inscription est la suivante :

- L'avocat étranger doit adresser une requête au Président du Conseil national des barreaux. Cela doit se faire par l'intermédiaire d'une lettre recommandée avec avis de réception.
- Par la suite, et au plus tard dans les deux mois suivant la délivrance du récépissé confirmant au candidat la réception de son dossier complet sera délivrée la décision du Conseil National des barreaux. Il est important de noter que l'examen de cette requête par le Conseil National des barreaux est gratuit.

Lors de l'inscription chez Objectif Barreau, les étudiants doivent compléter les champs permettant de vérifier ces conditions. Il s'agit d'éléments déclaratifs et qui ne nécessitent pas de fournir de justificatifs pour s'inscrire.

V. Les attendus et objectifs

1. Les formations de préparation à l'examen du CRFPA

La formation Objectif Barreau a pour objectif de permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances juridiques et de méthodologie nécessaires afin de présenter et réussir l'examen du CRFPA.

- Maîtriser l'exercice de la note de synthèse
- Maîtriser la méthodologie de la consultation juridique et du syllogisme
- Acquérir les techniques d'oral – se mettre dans la peau d'un avocat – utiliser un vocabulaire professionnel

2. Les formations de préparation à l'examen de l'Article 100

La formation Objectif Barreau a pour objectif de permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances juridiques et de méthodologie nécessaires afin de présenter et réussir l'examen de l'Article 100.

- Maîtriser la connaissance du droit français
- Maîtriser la méthodologie des conclusions en matière civile
- Assimiler le règlement relatif à l'exercice de la profession d'avocat

VI. Niveau de la formation

Les formations proposées par Objectif Barreau ne sont pas des formations diplômantes. Elles permettent d'apporter aux candidats tous les outils nécessaires à la bonne préparation de l'examen du CRFPA ou de l'Article 100.

Ce sont des préparations équivalentes à un Master 1, voire Master 2.

VII. Durée moyenne de la formation

La durée de la formation est adaptée en fonction de la préparation choisie et des besoins de l'étudiant.

Type de formation	Volume d'heures de cours	Volume d'heures d'entraînements
Préparation annuelle	85h	150 heures
Préparation à distance avec option anticipée	30h	123
Préparation à distance	5h	108
Préparation à distance renforcée avec option anticipée	85h	123
Préparation à distance renforcée	60h	108
Préparation à Paris avec option anticipée	115h	123
Préparation à Paris	90h	108
Préparation à l'examen de l'art. 100 (avec spécialité)	120h	58h

Préparation à l'examen de l'art. 100 (sans spécialité)	100h	58h
--	------	-----

VIII. Tarifs et financement

- Tarifs 2023

Formule	Tarif 2023
Préparation annuelle	2950€
Préparation en classe à Paris	2450€
Préparation en classe à Paris + option anticipée	2840€
Préparation à distance renforcée	1980€
Préparation à distance	1390€
Préparation à distance + option anticipée	1780€
Préparation à distance renforcée + option anticipée	2370€
Préparation à l'examen de l'Article 100	4450€
Préparation à l'examen de l'Article 100 (sans spécialité)	3450€

- Programme Égalité des chances

Le programme Egalité des chances permet aux étudiants ayant des difficultés de financement (boursiers ou non boursiers) de faire une demande de réduction sur leur préparation au CRFPA.

Les documents nécessaires pour réaliser votre demande **avant votre inscription** et à nous faire parvenir avant votre inscription :

- Votre CV
- Le dossier Egalité des chances à télécharger [en cliquant ici](#). Vous devez ensuite charger le dossier complété et les pièces annexes dans le formulaire que vous trouverez sur le site à l'adresse suivante : <https://www.objectif-barreau.fr/programme-egalite-des-chances>. **Aucun dossier envoyé par mail ou courrier ne sera accepté.**
- Un justificatif de bourse si vous êtes boursier
- Un relevé d'imposition si vous n'êtes pas boursier

- Modalités de paiement (CB ou chèques) + paiement échelonné

Paiement échelonné :

- Jusqu'à 3 fois sans frais par carte bancaire.
- En plusieurs fois par chèque, le nombre de mensualités ne pouvant excéder le nombre de mois séparant la fin de votre préparation aux écrits (fin août 2022). Exemple : pour une inscription en octobre 2022, il est possible de régler en 10 chèques.
- Les chèques sont encaissés le 15 de chaque mois ou le jour ouvré suivant.

IX. Débouchés

- Dans le cadre de la préparation à l'examen du CRFPA :

Entrée dans un centre régional de formation professionnelle des avocats (Lien vers les différents CRFPA en France).

- Dans le cadre de la préparation à l'examen de l'article 100 :

Exercice de la profession d'avocat en France

X. Contacts

Téléphone : 01 82 28 74 21

Mail : contact@objectif-barreau.fr

Adresse : 142 rue de Rennes – 75006 Paris

XI. Accessibilité aux personnes handicapées

Nous invitons les personnes en situation de handicap à prendre contact avec l'équipe pédagogique lors de leur inscription, afin de déterminer les possibles aménagements ou dispositions à prendre afin d'adapter leur préparation aux spécificités de leur handicap.

Les salles de classe de la préparation Objectif Barreau sont également accessibles aux personnes à mobilité réduite.